

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**DELIBERATION N° 26 – 027 :**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de **Mme Sylvie GERAUT**, conformément au règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale.

*Date de la convocation : 24.04.2026*

*Nombres de membre en exercice : 11*

*Présents : 9*

*Votants : 9*

**Membres présents :**

**Membres élus : Mme GERAUT, Mme PEREZ, Mme LASSADE, Mme PINLOU, M. WATTRE.**

**Membres associatifs : Mme AMBAUD, Mme CALIEZ, M. LAPORTE-FAURET, Mme PULIN-DELAGE.**

**Membres absents : M. LAFON, Mme WATERLOT.**

**Mme Christelle PEREZ a été nommée secrétaire.**

\*\*\*\*\*

**Madame la Vice-Présidente** indique que :

**Vu** les articles L.1612-4, L.1612-6, L.1612-7 ainsi que les articles L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales régissant les finances communales,

**Vu** l'instruction comptable M57 mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2026,

**Considérant** que le vote du budget primitif doit intervenir au plus tard le 30 avril de l'année les années de renouvellement des assemblées délibérantes ;

**Considérant** que les informations financières essentielles sont retracées, en annexe de la présente délibération, dans la note de présentation brève et synthétique, conformément à l'article L2323-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Compte tenu de la strate démographique de la Commune de Biganos, le budget est présenté par nature et voté par chapitre. Les résultats de l'exercice 2025 sont inclus dans le budget primitif, ainsi que les reports en section d'investissement ;

Le budget primitif 2026, soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, se présente comme suit :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>DE</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>	<b>6 085.00 €</b>	<b>598 230.83 €</b>		<b>604 431.83 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>44 745.75 €</b>	<b>598 230.83 €</b>		<b>642 976.58 €</b>

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale de Biganos tel que résumé ci-dessus. (**cf. annexe n°2**)
- **VOTER** le budget primitif 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section investissement.
- **CHARGER** Monsieur le Président, ou son représentant, et lui donner tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2026.
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2026 du Centre communal d'action sociale de Biganos tel que résumé ci-dessus. **(cf. annexe n°2)**
- **VOTE** le budget primitif 2026 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section investissement.
- **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, et lui donner tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2026.
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Vote :**

- **Pour : 9**
- **Abstention : 0**
- **Contre : 0**

La secrétaire de séance  
Christelle PEREZ



P.C.C.C à l'original,  
Fait à BIGANOS,  
Le 30 Avril 2026,  
Bruno LAFON  
Maire de BIGANOS  
Président du CCAS  
de BIGANOS,  
Président du SIBA



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent extrait du registre des délibérations peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.